

# LA TRAVERSEE DU PAYS DE MONTBELIARD

22  
Septembre  
2019

*Le patrimoine roule pour la bonne cause !*

Auto / Moto  
La Passion Mobile 

Renseignements - contacts

Jean-Pierre 06 98 29 23 76

Jean-Marc 06 78 74 19 95

Mail: [amlpm.lapassionmobile@gmail.com](mailto:amlpm.lapassionmobile@gmail.com)

  
croix-rouge française  
PAR TOUT OU VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

L'Aventure  
Peugeot Citroën DS

## REGLEMENT « La Galerie des Arts » 2<sup>ème</sup> édition

L'association "Auto/Moto La Passion Mobile" propose sur le site du Musée de l'Aventure Peugeot-Citroën-DS à l'occasion de « La Traversée Du Pays de Montbéliard » le 22 septembre 2019 une exposition de photos, peintures et sculptures ayant comme sujet principal la voiture, la moto ou un détail du modèle.

### ART. 1 : LIEU DE L'EXPOSITION

Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux. Dans le hall de l'entrée du Musée.

### ART. 2 : DUREE DE L'EXPOSITION

Période d'exposition :

- Dans le Hall du Musée : Du dimanche 22 septembre au dimanche 6 octobre.
- Les œuvres seront visibles du public pendant les heures d'ouvertures du Musée : De 10h00 à 18h00.

### ART. 3 : MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS

**Montage :** La mise en place des œuvres se fera le samedi 21 septembre de 17h30 à 20h00 ou le dimanche 22 septembre de 8h00 à 10h00.

**Démontage :** Le dimanche 6 octobre de 18h00 à 20h00 ou le lundi 07 octobre de 8h00 à 10h00.

### ART. 4 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

- Grille caddie de 1,20m de largeur et 2,00m de hauteur
- Table de 140x80

L'Aventure Peugeot/Citroën/DS mettra en place le matériel demandé sur les fiches d'inscriptions.

Les chaises seront fournies à la demande uniquement pour la journée du 22 septembre.

Auto/Moto La Passion Mobile déterminera l'emplacement réservé à chaque exposant. L'accrochage des œuvres sera sous la responsabilité de chaque exposant.

L'exposant devra fournir son propre matériel nécessaire à l'accrochage de ses œuvres : crochets, chaînes, barres de cimaise, etc...

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, vous pouvez nous adresser un mail à :*

*[amlpm.lapassionmobile@gmail.com](mailto:amlpm.lapassionmobile@gmail.com)*

## **ART. 5 : CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION**

Toutes les œuvres présentées doivent rester en place durant toute la durée de l'exposition.

L'affichage des prix n'est pas autorisé, seule une affiche format A4 peut être apposée sur la grille caddie pour présenter la liste des œuvres, le titre et éventuellement une estimation.

Nous souhaitons vivement la présence de l'artiste le dimanche 22 septembre pendant les heures d'ouverture de l'exposition. En cas d'absence l'association ne pourra être tenue pour responsable d'aucune façon que ce soit en cas de vol ou de détérioration du matériel et des œuvres des exposants.

## **ART. 6 : CONDITIONS D'INSCRIPTION AU SALON**

### **Inscription :**

Tous les participants font un don de 10 € minimum par chèque à l'ordre de « Croix Rouge Française Montbéliard ». Un reçu fiscal sera remis sur demande.

Le dimanche 22 septembre à 16h00, tous les dons récoltés lors de la journée seront remis à la « Croix Rouge Française Montbéliard ».

### **Garantie de l'inscription :**

Un chèque de caution d'un montant de 50 € est demandé au moment du dépôt du dossier. A l'ordre de « Auto Moto La Passion Mobile ». Ce chèque ne sera encaissé que si le désistement est constaté moins de deux semaines avant l'exposition. Le chèque sera restitué aux participants le dimanche soir 22 septembre

### **Dossier d'inscription :**

Seront inscrits à "La galerie des Arts", les artistes qui auront retourné leur dossier dûment rempli et complet avec la liste approximative des œuvres qui seront exposées ainsi que le prix estimé à l'adresse suivante et sous réserve d'acceptation du dossier :

Association Auto/Moto La Passion Mobile - Chez Jean Pierre Monsnergue  
30 rue de la Fontaine - 25400 EXINCOURT

***Pour une bonne organisation et la garantie d'une réponse rapide, merci de nous retourner votre dossier au plus tard le vendredi 16 aout 2019.***

Un mail vous sera envoyé pour confirmer votre participation à l'exposition.

Tout dossier refusé par la commission vous sera retourné dans son intégralité.

## **ART. 7 : ASSURANCE POUR LES ŒUVRES EXPOSEES**

Pour la journée du 22 septembre, les œuvres sont sous la responsabilité de l'exposant.

Pendant l'exposition du 22 au 06 octobre, les œuvres exposées seront couvertes par l'assurance du Musée de l'Aventure Peugeot. L'assurance ne prend pas en charge les vols ou dégradations lors du transport, de l'installation et de la désinstallation par l'exposant.

Pour que l'assurance soit effective, l'exposant doit impérativement nous donner au plus tard au moment de l'installation dans l'enceinte du Musée la liste détaillée des œuvres exposées : Type d'œuvre, titre, format et dimensions, année de réalisation, prix.

Sans ces informations, aucun recours ne pourra être recevable en cas de vol ou dégradation.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Jean Pierre Monsnergue : 06 98 29 23 76 ou Emmanuelle Flaccus : 06 12 39 32 53

Ou par mail : [amlpm.lapassionmobile@gmail.com](mailto:amlpm.lapassionmobile@gmail.com) ou [emmanuelle.flaccus@mpsa.com](mailto:emmanuelle.flaccus@mpsa.com)